

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....⁰²⁰ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DU PROTOCOLE POUR ELIMINER LE
COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/069/AN du 30 décembre 2016, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....⁰¹⁴ /PRG/SGG du ...~~24 JAN. 2017~~..., portant promulgation de
la Loi L/2016/069/AN du 30 décembre 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié le Protocole pour éliminer le Commerce Illicite des Produits du
Tabac.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ...~~24 JAN. 2017~~.....


Prof. ALPHA CONDE